

COMMUNICATION ADHERENTS CFONB

| | | |
|---|---------------------------------|---|
| Numéro : 20240034 | Contact : cfonb@cfonb.fr |  |
| Date : 22/11/2024 | | |
| Mots clés : CSDR, FAMT, UNIT | | |
| Titre : Guide de la procédure de conversion du mode de comptabilisation des produits de taux du mode de comptabilisation UNIT en mode de comptabilisation FAMT – Phase 2 | | |
| Référence(s) : Communications CFONB N° 20240004 du 23 janvier 2024, n°20230050 du 20 décembre 2023 et n°20220010 du 02 mai 2022 | | |

La Présidente

Paris, le 22 novembre 2024

Madame, Monsieur,

La Place de Paris et le Dépositaire Central des Titres, Euroclear, ont étudié la mise en place d'un guide, permettant de migrer le mode de comptabilisation sans changer de code ISIN¹. En effet, le changement de code ISIN induirait des démarches réglementaires complexes et longues auprès des différentes autorités de tutelle (BCE – Banque Centrale Européenne, ESMA – European Securities and Markets Authority).

En complément de la communication CFONB n°20240004 du 23 janvier 2024, la pratique de marché ci-après correspond à la phase 2 de la migration de la conversion progressive des valeurs non-collatéralisables restant en stock (soit environ 160 valeurs, en tenant compte de la date finale de remboursement ainsi que du nombre de détenteurs).

La phase 1 concernait les valeurs identifiées comme collatéralisables auprès de la BCE comptabilisées en UNT (environ 70 valeurs) et converties durant l'année 2023 en FAMT dans le but d'être conformes, au plus tard en novembre 2024, date du démarrage de la plateforme Eurosystem Collateral Management System² (ECMS) de la BCE ;

Il est rappelé que la communication CFONB n° 20220010 du 2 mai 2022 précisait que toute nouvelle émission devait circuler en T2S (comptabilisation FAMT).

¹ ISIN, International Securities Identification Number : numéro international d'identification des titres financiers – code attribué de manière unique à un titre financier

² Plateforme destinée au règlement des opérations de crédit permettant une gestion harmonisée du collatéral déposé par les établissements de crédit auprès des banques centrales nationales en garantie de ces opérations.

Secrétariat : 18, rue La Fayette - 75440 PARIS cedex 09

tél. : 01 48 00 51 80 - Extranet : <http://www.cfonb.org>

Cette pratique de marché répond :

- aux exigences de la BCE en matière de mode de comptabilisation des produits de taux en valeur nominale (FAMT, face amount, montant facial) ;
- aux besoins des émetteurs pour lesquels les valeurs collatéralisables en UNT (unit, unité) ne seront plus admises à la plateforme ECMS de la BCE en novembre 2024 ;
- aux besoins du marché européen de limiter, en lien avec le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR), les risques de pénalités relatives au régime de discipline de dénouement («settlement discipline»).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Anne LIVI

Secrétariat : 18, rue La Fayette - 75440 PARIS cedex 09
tél. : 01 48 00 51 80 - Extranet : <http://www.cfonb.org>

Document confidentiel exclusivement réservé aux établissements adhérents du CFONB ainsi qu'à leurs collaborateurs à des fins strictement professionnelles. Toute rediffusion à destination d'un public externe à ces établissements est interdite sauf autorisation expresse du CFONB.